

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2019**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA CORSE-DU-SUD**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Corse-du-Sud est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers s'affiche en recul de 16.7% sur l'année 2019 pour un total de 240 dossiers contre 288 en 2018. Les valeurs de la région et du territoire national s'établissent, quant à elles, respectivement à -3.7 et -12.2 %. La part des redépôts reste quasi stable à 43.41% et inférieure à la proportion nationale de 44.4%

Recevabilité et orientation

204 demandes ont été déclarées recevables en 2019 contre 242 en 2018 (-15.7%).

20 dossiers ont été déclarés irrecevables contre 30 en 2018. Bien qu'en baisse, ce taux de 7% reste plus élevé que la valeur nationale (5%).

La recherche constante de solutions pérennes, ainsi que l'augmentation du nombre de dossiers présentant une capacité de remboursement négative, ont conduit la Commission à accroître les orientations de dossiers vers une mesure de rétablissement personnel (RP). La part des RP sans liquidation judiciaire atteint 48% des dossiers traités contre 39.1% en 2018 et dépasse la valeur nationale de 40%.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La proportion de plans conventionnels conclus s'inscrit en baisse : 7% en 2019 contre 9.4% en 2018 compte tenu de la baisse de la proportion de dossiers recevables avec résidence principale. Parallèlement, le pourcentage de mesures imposées avec ou sans effacement s'inscrit en hausse : 32% en 2019 contre 30% en 2018, résultats liés aux changements législatifs intervenus au 1^{er} janvier 2018.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes atteint 79% pour la Corse du Sud, il est supérieur d'1 point à celui de la région et de 3 points à celui du territoire national.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Constitution des dossiers, jugements rendus
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	6	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 8 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 100</i>	Surendettement Fichiers Droit au compte et inclusion bancaire Portail « mes questions d'argent »
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions : 2 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 15</i>	Surendettement Fichiers Droit au compte et inclusion bancaire Portail « mes questions d'argent »
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Réunion banquiers de la place pour inclusion bancaire et limitation des frais sur comptes de la clientèle en situation financière fragile.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	4 réunions pour 85 élèves	Actions d'éducation financière d'élèves de 2 classes de REP et de 2 classes de lycées.

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à harmoniser les envois de dossiers et à échanger sur les jugements rendus.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure :

- La capacité de remboursement calculée par la Commission est souvent contestée par les débiteurs.
- Les délais de traitement des dossiers orientés en PRP avec LJ et transmis au tribunal sont longs, voire très longs en raison de la présence d'un seul mandataire judiciaire sur le département.
- Des dettes ajoutées en cours de procédure retardent le traitement des dossiers.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées :

- Méconnaissance des dispositifs d'aides sociales : FSE, FSL...
- Le banquier teneur de compte n'isole pas toujours le découvert en début de procédure et les dispositions législatives concernant la clientèle fragile ne sont pas toujours respectées.
- Les comptes des débiteurs sont parfois clôturés après la mise en place de mesures de redressement et plus particulièrement lors de mesures imposées avec rétablissement personnel.
- L'accompagnement social des débiteurs préconisé par la Commission est rarement suivi d'effet car les débiteurs ne font pas la démarche et les travailleurs sociaux ne sont pas informés.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure :

Avec les créanciers :

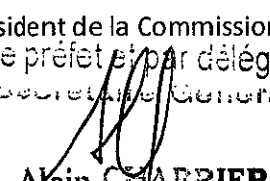
- Manque d'information dans le cas des créances cédées aux chargés de recouvrement, notamment problématique d'identification suite à changement de référence de la dette.
- Réponses tardives des chargés de recouvrement.
- Effacement des dettes non appliqué par certains bailleurs qui se retournent vers d'autres instances pour faire valoir leur créance.

Avec le tribunal :

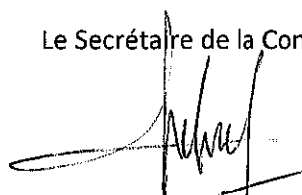
- Des dettes écartées de la procédure lors des vérifications de créances.

Le 12 février 2020

Le Président de la Commission
Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,


Alain CHARRIER
Monsieur le Préfet de Corse
Préfet de Corse du Sud
Franck ROBINE

Le Secrétaire de la Commission



Monsieur le Directeur Régional de la Banque de France

Jean-Charles SANANES

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Données d'activité

Corse-du-Sud

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
Dossiers déposés	288	240	-16,7%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	43,10%	43,41%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	7,07%	7,75%	
Dossiers décidés recevables par la commission	242	204	-15,7%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	11,98%	8,82%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	30	20	-33,3%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	40,00%	20,00%	
Dossiers orientés par la commission	245	212	-13,5%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	49,39%	49,53%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	48,16%	52,36%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	3,67%	0,94%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	48,16%	46,70%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	330	267	-19,1%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	9,70%	4,12%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	9,09%	7,49%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	39,09%	47,94%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	2,73%	0,75%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	9,39%	7,49%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	6,36%	4,49%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	3,03%	3,00%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	30,00%	32,21%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	26,36%	26,22%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	18,18%	16,85%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	3,64%	5,99%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	74,55%	79,40%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	7	11	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	1	3	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Structure des décisions

Indicateurs	Corse-du-Sud	CORSE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	7%	7%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	48%	46%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	7%	5%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	32%	34%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	79%	78%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Corse-du-Sud

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	6 420	179	746	71,3%	85,2%	15 674	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	2 867	19	32	31,9%	9,0%	127 196	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	3 401	160	596	37,8%	76,2%	14 583	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	152	96	118	1,7%	45,7%	1 046	1,0
Dettes de charges courantes	1 377	173	622	15,3%	82,4%	4 106	3,0
Autres dettes	1 201	85	181	13,4%	40,5%	1 540	1,0
Endettement global	8 998	210	1 549	100,0%	100,0%	19 191	6,5

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Corse

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	17 015	398	1 789	75,1%	81,9%	15 775	3,5
<i>dont dettes immobilières</i>	8 500	55	98	37,5%	11,3%	127 196	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	8 073	355	1 392	35,7%	73,0%	14 522	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	442	231	299	2,0%	47,5%	1 000	1,0
Dettes de charges courantes	2 985	406	1 480	13,2%	83,5%	4 061	3,0
Autres dettes	2 644	199	383	11,7%	40,9%	1 774	1,0
Endettement global	22 644	486	3 652	100,0%	100,0%	17 736	6,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	4 446 515	113 432	520 669	73,4%	84,1%	14 810	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	2 118 403	19 343	33 139	34,9%	14,3%	93 930	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	2 228 869	101 509	411 606	36,8%	75,3%	12 684	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	99 243	60 577	75 924	1,6%	44,9%	800	1,0
Dettes de charges courantes	780 240	109 141	430 773	12,9%	80,9%	3 611	3,0
Autres dettes	835 061	74 814	166 686	13,8%	55,5%	1 791	2,0
Endettement global	6 061 816	134 865	1 118 128	100,0%	100,0%	18 952	7,0